

Ministère de la Communauté française

1080 Bruxelles , le 14 Sep 2011
Rue A. Lavallée, 1
02 / 690.87.31

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service général de l'Enseignement de
promotion sociale, de l'Enseignement
secondaire artistique à horaire réduit
et de l'Enseignement à distance

Direction de l'Enseignement de
promotion sociale

Monsieur Roberto GALLUCCIO
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: a) / Dossier pédagogique 4829

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

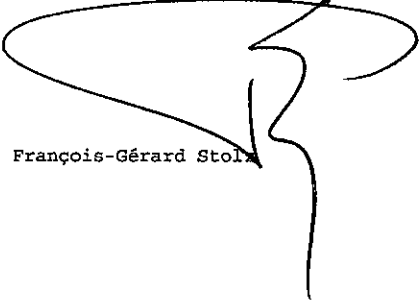
Unité de formation : ANIMATION ET GESTION D'UNE SEQUENCE DE COURS
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE
PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 974213U36C1
Domaine : 903 Sciences appliquées:pédagogie,enseignement,formation...

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,


François-Gérard Stols

6-4825

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Roberto GALLUCCIO, Date et signature (2) : 23/6/2011
Administrateur délégué

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

Animation et gestion d'une séquence de cours

Code de L'UF(3) : 97 42 13. 036 C1	Domaine de formation(4) : 903
------------------------------------	-------------------------------

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de...1... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de...1... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
- (1) du degré : (1) inférieur (1) supérieur
- (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input checked="" type="radio"/>	Pédagogique	<input checked="" type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur : 07.07.2011

Signature du Président du Conseil supérieur

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de...1...page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de...1... page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de ...1... page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de ...1..page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile
 (2) A compléter
 (3) Réservé à l'Administration
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de L'UF(3): 87 42 13 U36C1	Domaine de formation(4): 903
---------------------------------	------------------------------

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Pédagogie et didactique de base	CT	F	16
Animation et gestion d'une séquence de cours	CT	F	16
Part d'autonomie		P	8
Total des périodes			40

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : ...6.09.14...

Signature

J. LEONARD
inspecteur chargé de la
coordination du service
d'inspection.

- (1) biffer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Réserve à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

COPIE CONFORME

François - Gérard STOLZ
Directeur général adjoint

Animation et gestion d'une séquence de cours

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation a pour finalités de permettre aux (futurs) formateurs de l'Ecole de Police, l'Ecole du Feu, l'Ecole des Ambulanciers et l'Ecole des Sciences Administratives de comprendre les principes de base de la pédagogie active et de la didactique de base pour créer, animer, évaluer et adapter des séquences de cours.

Animation et gestion d'une séquence de cours

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Démontrer une expertise dans une des matières des formations organisées par l'Ecole de Police, l'Ecole du Feu, l'Ecole des Ambulanciers ou l'Ecole des Sciences administratives.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'Etudes Secondaire Supérieur (CESS)

Animation et gestion d'une séquence de cours

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Afin de permettre à tous les participants de gérer une séquence de cours, la taille du groupe ne pourra dépasser 16 candidats.

Animation et gestion d'une séquence de cours

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable

En « pédagogie et didactique de base » :

- D'exprimer puis affiner ses connaissances sur les notions d'animation, de formation, d'apprentissage et d'évaluation ;
- De découvrir la nécessité de donner du sens et de la motivation en s'adaptant aux modes préférentiels d'apprentissage et en respectant les trois temps de l'apprentissage ;
- D'expliquer et mettre en œuvre la triple concordance (objectif, méthodologie et évaluation) dans une séquence pédagogique ;
- De choisir un niveau d'apprentissage et de rédiger un objectif pédagogique ;
- De choisir la (ou les) méthode(s) pédagogique(s) adaptée(s) à l'objectif pédagogique (et son niveau), en ciblant la ou les technique(s) d'animation et le(s) support(s) adéquat(s) ;
- De différencier les types d'évaluation et d'expliquer le rôle de chaque évaluation ;
- De choisir et construire des outils d'évaluation adéquats à l'(aux) objectif(s) pédagogique(s) ;
- D'identifier les différents rôles et facettes d'un formateur-animateur dont la gestion du feedback ;
- De comprendre le contexte spécifique à la formation : la structure, les types de formation et les acteurs ;
- De rédiger une séquence pédagogique.

En « animation et gestion d'une séquence de cours » :

- D'identifier les spécificités et difficultés particulières liées à l'animation d'un groupe ;
- D'animer une séquence pédagogique (rédigée) et s'auto-évaluer concernant ses choix pédagogiques (objectifs, méthodes, évaluation) ;
- De définir les éléments-clés d'une animation réussie ;
- De se réapproprier des contenus de cours en lien avec le métier pour pouvoir les enseigner ;
- De mettre en évidence ses points forts et leurs points d'amélioration lorsqu'il est face à un groupe et qu'il prend la parole en public.

Animation et gestion d'une séquence de cours

5. CAPACITES TERMINALES

A l'issue de la formation, l'apprenant devra être capable de :

- mettre en œuvre la triple concordance à travers une séquence de cours rédigée et enseignée.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- de la qualité de la séquence pédagogique rédigée et animée ;
- de la capacité à auto-évaluer sa pratique pédagogique.

Animation et gestion d'une séquence de cours

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.